L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
89 St. RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Deux piastres par an, pour la feuille; payables d'avance. Pour l'Année; deux piastres trois fois par semaine; payables d'avance pour une année, lorsque l'abonné se trouvera par ici; et à la fin de l'Année, lorsque l'abonné se trouvera absent. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront changer l'adresse, devront en donner avis par écrit, sans manquer que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion, pour les premières huit lignes, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Vous changement considérable dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle annonce. On ne loues à bas prix. S'adresser au

ANNONCES pour l'année au annoncée.—Les artisans et personnes ayant magasins de détail, peut les Boutiques, engagements d'assurances et autres institutions publiques, 3.0. les agents pour navires, bateaux et bureaux à vapeur, ainsi qu'aux ventes de commerce trimestre à commencer, lorsque les abonnements se paient à l'avance et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré (quatre lots, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles sont spécialement l'attention du public à les ventes d'immeubles, vente publique, les articles signalés par les passagers, les annonces des bâtiments de mer, devront payer au tant des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 37 cent pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées personnelle, lorsque ils pourront être vues, paieront le double des prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui ne seront de la ligne ordinaire de différence et qui abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes de marrons, esclaves, chevaux, voitures, figures &c. &c. seront payés à compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas le durée de insertions seront publiées jusqu'à ordre et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que la moitié de l'insertion ne soit payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES ARTICLES et autres extraits ouverts pour l'amusement public, seront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de ventes publiques à des enchères publiques et toutes annonces d'une nature publique, paieront double du prix ordinaire.

PACKET DE HUDSON & BAYOU SARAH.

Nouvel arrangement.

Chaque Mardi après midi le capitaine Hudson, le steamer PERSIAN, capitaine Hudson, partira pour Bayou Sarah, et le lendemain matin, le steamer Persian ira se ranger à l'Ancre à la Nouvelle-Orléans, tous les Mardis après midi, à 3 heures, partant comme ci-dessus, et au retour quittant Bayou Sarah tous les Vendredis. Le steamer Persian ne touche aucun autre port le Mississippi que le Bayou Sarah et l'Alligantor. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du wharf de la rue Canal, ou à

BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier, ou à
STETSON & AVERY,
21 rue Gravier.

Paquebot de Baton Rouge.—Le nouveau vapeur bien connu, TECHE, capitaine J. Reuter, ayant été dans entièrement réparé, le commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge. Il partira de la Nouvelle-Orléans les jeudis à 10 heures du matin et de Baton Rouge tous les samedis à la même heure. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

PACKET DU DIMANCHE.

POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tuttle, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans, départ de ce port tous les dimanches matins à 10 heures, et Vicksburg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures. M. le Sultana étant le seul steamer bateau qui ait jamais été hebdomadairement les Voyages de Vicksburg, Bayou, étant et connaît d'une manière parfaitement à ces traversées, et étant connu pour le plus confortable et l'agrément de ses rembarquements, ses armateurs sollicitent la patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HYDE & CLARKE,
21, rue Poydras.

N. B. Le Sultana sera toujours prêt à partir chaque vendredi matin à 10 heures.

BATEAU DE LA MALLE DES ÉTATS.

POUR SULTINA—Le steamer BAYOU SARAH, capitaine J. Kinnan, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 4 heures. Le steamer Sultana partira le lundi et vendredi, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer ROSALIE, ayant pris d'eau, REMPIR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison, et pendant les eaux assez élevées fera les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 4 heures. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. H. VERRE, 7, 6, Nile Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.

Ligne de la Louisiane et de New-York.

Le paquebot TA ZÉOLI, capitaine B. F. H. Trask, partira pour ce port, le 25 fév. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marche aux légumes, ou à

JAMES E. WOODRUFF,
32, rue du Camp.

POUR BOSTON.

Le paquebot CHARLES CARROLL, capitaine Elliot, est prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à

JOHN A. MERRITT,
58, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.—La barque TEXAS, capitaine THERS, Capt. Crawford, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à

ALEXANDER & DOUGLASS,
18 rue du Canal.

POUR BALTIMORE.—Ligne de paquebots entre la Nile Orleans et Baltimore.

Le trois mât LAWRENCE, capt. F. S. Nickerson, ayant fait trois quarts de son cargaison engagée, partira le demain jour. Pour fret ou passage, s'adresser à

G. BEGORRE FILS,
34, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.

Le brick NEDA, capt. Whaing, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

L. F. PAGE & co. 33, rue de la Commune.

Ligne de Paquebots de la Nouvelle-Orléans et de Boston.—Le paquebot ST. LOUIS capitaine King, ayant sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord de la rue St. Joseph, ou à

JOHN A MERRITT,
58, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le trois mâts PENTEORD capitaine John Prince, en chargement en face du marché aux légumes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

GEO GREEN & BRO.
66, rue Gravier.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard—Le trois mâts STEPHEN, capt. Philippe Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, près du marché aux légumes ou à

H. A. NORCROSS & Co.
25, Nile Levée.

POUR BOSTON—Le trois mâts BURMAH, capitaine Ford, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de l'Hôtel des Monnaies ou à

JOHN A. MERRITT, 58 Camp.

POUR BOSTON.

La bonne goelette SARAH, capt. J. Procter, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret de 300 barils, s'adresser au capitaine à bord ou à

JOHN A. MERRITT,
58, Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Passage seulement—La barque A. I. TRENTON, partira sous peu de jours. Pour passage, ayant de bons emménagements s'adresser à bord, en face de l'Hôtel des Monnaies ou à

ALEXANDER & DOUGLASS,
18, rue du Canal.

LIGNE DE NANDS—PHILADELPHIE.—La barque B. MEZICK, capt. S. F. Carvin, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

A. & E. CONNEGRE, 16 Douane.

POUR CALACHICHA.

La goelette PLUTUS, capt. Dodge, reçoit du fret et partira sous peu. S'adresser à bord, en face de la Rue St. Pierre ou à

G. BEUFORD & SONS
80, rue des Magasins.

POUR LA MOBILE—Par le Bassin—La goelette LADY, capt. Monning, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. H. ASHBRIDGE,
97, rue du Camp.

ON demande un bon navire de 400 à 500 tonneaux, pour aller à New York depuis la Nouvelle-Orléans. S'adresser à

J. E. WOODRUFF,
32, rue du Camp.

ON demande un fret pour Philadelphie pour un navire de la première classe, pour 200 tonneaux pour compléter une cargaison, devant être prêt sur le 10 courant. Pour le nord. S'adresser à

WILLIAM FOX,
rue de la N. Levée

POUR CHARLESTON—La brick DELAWARE capt. Ross, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou

E. DOUGLASS,
12, Poydras.

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL.—Le trois mats QUEEN, capitaine Hosesson, ayant une partie de sa cargaison engagée, peut prendre 100 barils de farine, de bœuf ou de porc. Pour ce fret ou passage s'adresser à

W. G HEWES & Co.
rue Natchez.

POUR LIVERPOOL.

Le trois mâts LEHIGH, capt. Plummer, partira pour le port ci-dessus dès que le surplus de la cargaison. Pour fret de 300 balles ou passage s'adresser à

JAS. B. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR BREME.—Le trois mats CORNICUS, capitaine Hasslage, ayant toute sa cargaison engagée partira pour le port ci-dessus. S'adresser à

G. H. MESEGADES, 21 Vieille Levee.

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier ENERGY, capitaine Sallew, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à

ALEXANDER & DOUGLAS,
18, rue du Canal.

POUR LA HAVANE

Le joli brick APALACHICOLA, capt. Lewis Cormier, partira pour le port ci-dessus dans quelques jours; pour fret ou passage s'adresser à

A. CAPDEVIELLE & co.
66, Vieille Levee.

POUR MATAMOROS—La goelette bien connue CREOLE, capitaine Hooper, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

A. CAPDEVIELLE & Co.
66, Vieille Levee.

POUR MATAMOROS—La goelette fine voilière HENRY, capitaine Auld, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

W. T. VIGERS & Co.
30, rue Bienville.

POUR LA HAVANE.—Le brick CHARLES, Capt. Dyer, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage s'adresser à

J. H. ASHBRIDGE & CO.
97 rue du Camp.

POUR TAMPICO—La goelette SALLY MILLER, capitaine Fisher, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à

ALEXANDER & DOUGLASS,
18, rue du Canal.

POUR MATANZAS—La barque WAPPANS, capt Duker, partira sous peu. S'adresser au capitaine à bord ou à

R. GRONING & Co.

A VENDRE OU A FRETER.

A PRÊTER.

Le brick fin voilier ZAINE, capt. Robbins, de Baltimore, âge moyen de 6 mois et portant 1200 barils. Pour les conditions s'adresser à bord ou à

ALEXANDER & DOUGLASS,
18, rue du Canal.

A VENDRE ou à Prêter—Le brick A. I. DELIA, capt. Parker, du port de 1000 barils ou de 250 bit. Maintenant à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à

G BEUFORD & SEUR,
24, Douane.

A VENDRE—La goelette CORA, âgée de 4 mois, tirant environ 8 pieds d'eau lorsqu'elle est chargée, et portant 4 ou 300 barils. Pour les conditions s'adresser à

G BEUFORD & SECK,
24, Douane.

DEMANDE DE BOIS—Un contrat sera passé pour la livraison de trente cordes de bois de pin, livrable chaque semaine au chemin Pontchartrain. S'adresser au

BOGERT & HAWTHORN, ou à
STETSON & AVERY.

A LOUER—Plusieurs appartemens, rue Condé, entre St. Philippe et Ursulines, No. 67.
7 janv—07

A LOUER.

Une maison à deux étages à trois étages, située rue Condé, No. 181, entre Hospital et Conseil. S'adresser sur les lieux ou à F. de LIZARDI & Co. 2 fév

MAGASINS, MAISONS ET OFFICES A LOUER.

Un vaste office récemment occupé par MM. Bordenave, Fréjay & Co. à l'encoignure des rues de Chartres et Carondelet, à un prix modéré. Possession immédiatement.

Une maison à deux étages située rue du Canal, No. 120. Possession peut en être donnée immédiatement.

Un vaste magasin faisant face au chemin Pontchartrain.

Une grande maison avec un grand jardin.

La maison et le jardin sont entourés d'une rangée d'orangers, et forment l'ilot entier compris entre les rues Chelsea, Prytanée, Esterge et Ursule, et sont connus sous le nom de Creole. On les loues à bas prix. S'adresser à

F. DE LIZARDI & Co.
89, rue Bienville.

MAISON A LOUER.—Une charmante maison haute avec attique en briques, située rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne. S'adresser à M. J. B. & A. BOULIE, 45, rue Bienville au premier.

CHEMIN FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangement pour les jours de la semaine.

De Carrollton,		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval a	6 h. A. M.	Char à cheval a	6 h. A. M.
Locomotive,	7 "	Locomotive,	9 "
"	10 "	"	11 "
"	12 M.	"	1 P. M.
"	3 P. M.	"	3 "
"	4 "	"	4 "
"	5½ "	"	7 "
Char à cheval	10 "	Char à cheval	11½ "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à l'heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 7 heures du soir et de la Nouvelle Orleans jusqu'à 8 heures du soir.

Jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant $50 pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE

Ces chars partiront de la rue Jackson à 5½ heures A. M et de la rue du Canal à 7½ heures du matin. A 7½ heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8½ heures du soir, mais de la rue du Canal à 8½ heures, on partira qu'à 9 heures. On ne prendra pas de passagers après 8 heures du soir.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les marchepieds des chars, et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 30 Oct. 1840.

JOHN HAMPSON,
Ingénieur en chef.

21 oct

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement Hiver.

A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours de départ, à la rue des Bonnefant, pour aller jusqu'à Pontchartrain, Bay St. Louis, et plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes:

DANS LA SEMAINE.

Départ.	*Retour.*
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
" 2 " P. M.	" 4 " P. M.

LES DIMANCHES.

Départ.	*Retour.*
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
" 12 " M.	" 1 " P. M.
" 3 " P. M.	" 5 " P. M.

Nouvelle-Orléans, ce 22 Octobre 1840.

Par ordre de la Direction.

29 juin J. W. SMITH, chef ingénieur

SANGSUES.

REÇU aujourd'hui un lot de sangsues, se vendre à un pistolet, un escalin et vingt cinq centsla pièce, à l'Hôtel de Ville, rue du Quartier No. 28, entre les rues Conde et Vieille Levee. Le Gérant de l'Hôtel de Ville.

N. B. Les malheureux les recevront gratis, avec l'ordonnance du Médecin connus de l'établissement. 16 nov

LES sangsues officinales, dans les plus très réduits sont pour cette une consignation, un assortiment de nos serves alimentaire, d'importation récente, se composant de petites et grandes, de chevaux, caille, alouettes, lièvres, perdreaux truffes, de tous gras, de Strasbourg et de canards de Toulouse, truffes:

Dindes entières truffées et farcies,
Chapons entiers, do do Poulets do do
Alouettes, do do Becasses do do
de animaux aux truffes, Lièvres do do
Civets de lièvre aux truffes,
Cailles aux truffes, Perdrix roties et truffées,
Pâtés de pore large et truffes,
Hures de saumon en matelotte,
Lamproies accomodées, Truites saumonées,
Canards aux petits pois,
Aloes et lubies à l'huile, Huitres,
Petite poile, Cèpes à l'huile,
Bardanes à l'huile,
Haricots verts au naturel,
Fruits de toutes sortes dans leur jus, &c. &c.

LORIELHÉ & VALETON,
9, Toulouse et rue Royale et Bourbe.

BOIS, roues, wagons, charrettes à briques, drays &c. &c. Le soussigné reçoit de Philadelphie et à constamment en mains un assortiment considérable de:

Roues en bois neuves à fer complètes. Grandes charrettes pour porter les briques,
do do de ordinaires,
Charrettes légères et pour 1 cheval,
Drays de différentes dimensions,
Roues pour charrettes à bœufs de différentes dimensions,
Do do à chevaux do do
Brouettes et brouettes pour charroyer le terre. en fer, à vendre par

CHAS. BYRNE.

26 fev 150, rue Tchoupitoulas

ENTREPOT DE MARBRES ET CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne. Le soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les plus nouveaux et les plus fins, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.

C. L. SEIXAS.

ASPHALTE,

B. COCHEY s'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, cuviers, remises et banquettes.

Ainsi la yarde est fixée à $1 60 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le *prix actuel de ses confrères.* Terrasses ouvertes en asphaltes à $1 la yarde, si à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde.

Bon office No 6, Passage de la Bourse. 10 nov

TAPIS de devant de Cheminée—2 balles de différents genres et qualités, à vendre par

11 fev L. A. LEVY Jr. 30, rue de la Douane.

DEMI BAS de Laine d'Allemagne—3 caisses à vendre par

11 fev L. A. LEVY Jr.
30, rue de la Douane.

DENINS d'York—10 caisses récemment reçues, à vendre par

11 fev L. A. LEVY Jr.
30, rue de la Douane.

TOILE à chemises blanches, 4/4, superieure—5 caisses à vendre par

11 fev L. A. LEVY Jr.
30, rue de la Douane.

VINAIGRE—27 tierçons vinaigre en débarquement du navire l'Adarie, venant de Bordeaux, et à vendre par

11 fev AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis, 80.

BRIQUES de Pensacola—Le soussigné vient de recevoir, et tiendra constamment un approvisionnement de Briques à feu de Pensacola, de la meilleure qualité.

Les personnes qui lui seront adresses au nouveau Bassin ou à MM. Henry Prud'homme et Co, 36, rue de la Vieille Levée, seront ponctuellement exécutées.

C. F. BLANC,
En face du nouveau Bassin.

W. ET W. H. RICHARDSON,
FABRICANTS DE PARAPLUIE.

INFORMENT respectueusement leurs pratiques et les derniers du public en général qu'ils ont à vendre un fond considérable, montant à quelques milliers de chaque qualité, ainsi qu'un bel assortiment d'ombrelles, dont une partie est faite en la soie, imprimée par eux exclusivement pour cet usage, avec dessins le plus neuf et élégants, qu'ils espèrent, de l'attention de leurs habitues et du public, et ce qu'ils ne vendront à bon marché et qu'ils les garantissent très soulement des manufactures du Nord et de l'Angleterre.

Tous les ordres seront reçus et exécutés avec un soin particulier dans le plus bref délai. 16 fev—1 m

CHAPEAUX, Souliers et Habillements.—Un assortiment général de ces articles à vendre par

16 fev FROST & CO., 6, Douane.

SAVON DE BOSTON No. 1.—300 caisses à vendre par

WM. HENRY FULLER,
28 fev 48, rue Poydras.

BLANC DE PLOMB DE ST. LOUIS—100 barils à vendre par

CHAS. DOANE,
26 fev 69 rue Poydras.

VERDEGRIS ET BLANC DE PLOMB—300 coffres vert de Verdegris, 200 coffres blanc de Plomb, et 300 barilets blanc de plomb No 1, à vendre par

WM. HENRY FULLER,
28 fev 48, rue Poydras.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BULLITT & GUINAULT.
Barthelemy Jourdan vs. ses créanciers.

Il sera vendu le samedi 12 mars, à midi précis, à la Bourse de la Ville St. Louis, en vertu de ordonnance de l'honorable Cour de Paroisse et pour la Ville et paroisse d'Orléans, sous la date de 23 Novembre 1840, les propriétés ci après décrites abandonnées par Barthelemy Jourdan à ses créanciers.

Un lot de terre situé au dessus de Carrollton, dans l'ile Delaire, ayant 40 pieds de front sur 200 de profondeur, borné d'un côté par Ferdinand, Moreau et Montégut et désigné sous le No. 19 *Daprès* un plan de 17 lots de terre levés par Louis Joseph Fillé et Jean Comman, ingénieur de cette ville le 17 février 1834 et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public; lesdit lot de terre mesure au plus amicrem 22 pieds 1 pouce de face sur 200 pieds de profondeur, borné d'un coté par le No. 14 et dans la profondeur par les 4 autres commence sur 17 lots de terre ci-dessus mentionnés. Ensemble le magasin en briques à deux étages donnant la façade du côté de chaussée et en granit et toutes autres dépendances du dit lot d'entre.

Un lot de terre contigu au précédent, désigné par le No. 14 du même lot et contiguement au plan sommetionné, dressé par Louis Joseph Fillé et Jean Comman; ledit lot de terre mesure au pied americain 22 pieds 1 pouce de face sur 200 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 19 ci-dessus et de l'autre par le lot No. 13 et dans la profondeur par l'ancienne route par le lot No. 13 et dans la profondeur par Pelletier sommetionnés et reposes en sur ledit plan; ensemble le magasin en briques à deux étages dont la façade du rez de chaussée est en granit et toutes autres dépendances dudit lot de terre.

Un lot de terre situé au faubourg de Religeus, paroisse de Jefferson désigné par le No. 29 du Pilet No. 3, Daprès un plan dressé par l'arpenteur général du cet Etat sous la date du 1 février 1832 et 1833 et 1834 pour recours à un acte au rapport de W. Y. Lewis notaire en date du 27 mars 1833. Le dit lot de terre mesurant en pied americain 50 pieds de front sur la rue Ste. Marie et St. Andre, sur 180 pieds de profondeur; ensemble toutes appartenances et dépendances.

Deux OBLIGATIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $100 chaque.

JOHN, negre inferieur,
DICK, vieux nègre gris.

CONDITIONS:

Pour les deux magasins et terrains situés rue St. Ferdinand, paroisse de Carrollton, et pour la terre située au faubourg des Religieuses, 1/3 comptant et le balance 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Pour les actions—Comptant.

Pour les esclaves 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leurs échances ils portent intérêt au taux de 10 pour cent par an; il est bien entendu que cette clause ne sera pas interprétée de manière à autoriser les acquéreurs à ne retarder le paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Louis T. Caire, not. pub. 8 fev—1m

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Vente par le syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse et de première district judiciaire de la Nouvelle Orleans sous la date du 15 décembre 1840, il sera vendu, le 16 mars prochain, midi, à l'Arcade Bank, les propriétés ci-après abandonnées par Buchman & Hagan à leurs créanciers, vente faite à la requête du syndic.

Ie. Un certain lot de terre situé au fauh-nrg Delord de cette ville dans l'ile Delaire, compris entre les rues Delo d. Magasins, Poyfere et Camp, ayant 40 pieds de front sur le No. 2 du plan dressé par Louis Brugier voyer général portant la date de 12 mai 1836 et déposé en l'étude de Felix de Armas, not. pub. Le dit lot formant l'encoignure des rues Magasins et Poyfere et mesurant 27 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Poyfere, 40 pieds de front sur la rue Boulevardier et 120 pieds de rue *Poyfere.*

Conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer $700, avec intérêt depuis le 13 mai 1838, au taux de 6 pour cent par an, avec dix piastres pour trais de protêt, et les plus frais pour le dit jour de publication de la vente, et pour la balance l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets datés de 10 mai 1836, chacun de la somme de $300, avec intérêt à 6 pour cent par an et 10 pour cent de frais et payables, l'un le 10 mai 1841, le second le 10 mai 1842, et le troisième le 10 mai 1843, le quatrième le 10 mai 1844, le cinquième le 10 mai 1845, et le sixième le 10 mai 1846.

4 lots de terre situés au faubourg Ste Marie, désignés par les nos. 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, et Tchoupitoulas.

Le lot no. 2 a 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur environ 98 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, environ 99 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur le long de la ligne du no. 3, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes, plus ou moins, sur la ligne de derrière.

Le lot no. 3 a 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier; environ 99 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No. 2, environ 99 pieds six pouces de profondeur sur la ligne du No. 4, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes plus ou moins sur le derrière.

Le lot no. 4, 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, environ 99 pieds 4 lignes de profondeur sur la ligne du no. 3, 100 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du No. 5, et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes plus ou moins sur le derrière.

Le lot no. 5, 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, environ 99 pieds 4 lignes de profondeur sur la ligne du no. 3; 100 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne du no. 5 et 20 pieds 3 pouces et 4 lignes plus ou moins sur le derrière.

Ces quatre lots ci-dessus sont bornés par les rues Washington, Dryades, Bacchus et Quatrième, et mesurant chacun 50 pieds de façade sur 175 pieds de profondeur.

Le quart indivis des lots No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 12 dans l'ilet No. 120, compris entre les rues Washington, Apollon, Dryades et Bacchus, et mesurant 50 pieds de face sur 125 pieds de profondeur.

La moitié indivise du lot No. 9, dans l'ilet No. 31, faubourg Lavondais, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Chippewa, entre les rues Tronchine et Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces sur le côté du lot No. 8, et 130 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 10.

La moitie indivise des ilets Nos. 79, 134, 42 et 47, situés à Metairie-ville, paroisse de Jefferson, conformément à un plan déposé dans l'étude de E. Barrett, notaire public.

Le vingtième du quart indivis sur une habitation située sur la route de la Metairie, paroisse de Jefferson, connue sous le nom de Bath no. 2.

Un cinquième du quart indivis sur une terre avec toutes les ameliorations et batisses qui sont dessus, située sur la rivière Tanchipaho, paroisse de Ste. Helène, contenant 300 arpents plus ou moins, et bornée d'un côté par la rivière Tanchipaho, au sud par la propriété d'Ariss des Bennett, à l'ouest par les terres de George Richardson et au nord par les terres de John Vernon.

6 actions du fond capital de la banque des Citoyens.

10 actions du fond capital de la banque du Canal de la Nouvelle Orleans sur chacune desquelles comptant quatre piastres seront payées.

10 actions du chemin de Nashville—$10 par action payée.

10 actions de la compagnie d'Assurances de l'Ouest.

La moitié indivise de 50 actions du Mechanic's and Traders's Bank sur lesquelles $00 par action ont été empaunées.

Une action de la compagnie de Navigation de l'Ouest.

L'esclave Nancy, âgée d'environ 23 ans, vieille cuisinière et blanchisseuse.

La moitié de l'esclave Lucinda, âgée de 22 ans, domestique de maison.

La moitié d'intérêts sur l'esclave Maria, âgée d'environ 23 ans, domestique de maison.

La moitié d'intérêt sur l'esclave Sally, âgée d'environ 22 ans et sur son enfant Mirthee âgée de 2 ans; Sally est domestique de maison.

La moitie d'intérêt sur l'esclave David âgé de 30 ans.

Conditions de la vente—Pour les propriétés situées dans les rues Magasins et Julia; dans la rue Barthelemy; au faubourg Livaudais; dans la ville de Lafayette et dans la paroisse de Jefferson—1/3 et 3 ans de crédit sur billets reconnus et endossés à satisfaction du syndic; portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt au taux de 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente.

Les esclaves et les actions seront vendus à un crédit de 4 mois en billets reconnus et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acheteur de la propriété située dans la paroisse Ste. Hélène se chargera du paiement d'un cinquième indivis de 2 billets datés du 23 février 1837, l'un de la somme de $2600 payable à un an de sa date, et l'autre de $2700 payable deux ans de sa date, avec l'intérêt et les frais dus sur les dits.

Les actes de vente par devant Théodore Seghers, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 26fev—2 jo v. et mer.

ACADEMIE

DE DANSE.

MONSIEUR E. BERTUS s'honneur d'informer les parents et mères de famille ainsi que le public en general, qu'il a pris des arrangemens avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse qu'il donne aux jeunes dames qui sont seules établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St. Louis No. 121, l'autre rue Charites No. 14.

Les jeunes demoiselles rue St. Louis au No. 121, les lundis, mercredis et vendredis.

Rue St. Charles au No. 14, les mardis, jeudis et samedis, de 3 heures du soir à 6 h.

M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 26 déc—d

ENTREPOT de Marbre italien, No. 2, rue Royale, maison Nelson. Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orleans et particulièrement des architectes, sur son entrepot de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grains de Russie, carreaux en ardoise, tablettes rondes en marbre, et autres différentes articles d'ici, qu'il vend à des prix fort reduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c. N. B. Il repare aussi les ouvrages en albatre, à son établissement.

Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.

11 janv J. FILIPPINI.

MARBRES D'ITALIE.

LE soussigné venant d'arriver d'Italie avec un assortiment de marbres ouvrés et bruts, devants de cheminée &c. qu'il a choisis sur les lieux avec le plus grand soin et dans les graves qu'il est convenu au pays. Il a en ordre, pour ne pas le mettre à dévoiter tous les ordres, pour quelques travaux que ce puisse être, qui lui seront confiés ici; et il se charge de les remplir avec les soins et les plus modiques à la plus grande promptitude. Il a en outre un assortiment de cheminées en albatre et d'autres marbres, qu'il vendra à des prix modiques et qui doit donc faire concurrence à ceux des travaux de sculpture soit à Rome, le plus fort délai et d'une manière irreprochable.

S'adresser à son atelier de marbres, rue St. Pierre, No 94, entre Royale et Bourbon.

JOSEPH VIAU.

FARINE SUPERFINE—100 barils en bon état et à vendre par

CLYMER, BRUTON & SWIFT,
45, rue Tchoupitoulas.

OFFICIEL.

PREMIERE SESSION DE LA QUINZIEME LEGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT.

VENDREDI, 19 février 1841.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents:

MM. Félix Garcia, président, Arnaut, Bossier, Crow, Downs, Davidson, Hoa, Hiriart, Lacoste, Scott de Baton Rouge, Sparrow, Thibodeaux, Walker et Waggaman.

Le Secrétaire a informé la Chambre que le Président du Sénat avait signé les bills enrôlés suivants:

"Acte pour changer la manière de tenir les élections dans la paroisse de l'Ascension, et aussi pour changer les districts d'élections de la dite paroisse."

"Acte pour venir au secours des cautions d'Alfred B. Cheney, ex-shérif de la paroisse des Rapides, et

"Acte pour venir au secours de Sally Demery et de ses enfans et d'Allen Demery."

Il a soumis à la signature de l'Orateur de la Chambre le bill enrôlé intitulé:

"Acte pour venir au secours de Daniel Scarles."

Le président a soumis une lettre de M. F. D. Henry, invitant les membres du Sénat à visiter une route hydraulique, samedi 20 du courant, entre 11 heures et 5 heures.

M. Waggaman, le Sénat s'est occupé de la resolution nommant un comité réuni pour faire les préparatifs nécessaires pour célébrer le 22 de février.

Ladite résolution a subi sa 1re lecture et après dispense des règles, elle a subi sa 2e. et sa 3e. lecture, et a été adoptée.

Le président a nommé MM. Bossier, Downs et Hoa du dit comité de la part du Sénat.

M. Hoa a présenté un mémorial de M. Edmundson, accompagné d'un bill intitulé:

"Acte pour changer le nom de M. Edmundson."

Ledit bill a subi sa 1re lecture.

M. Cuvillier, greffier de la Chambre, a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours au bill pour pourvoir aux moyens d'arrêter les ravages causés par les Indiens de la Nouvelle-Orléans.

Mi-minuit, dans la paroisse de Madison, et aux amendements du Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender un acte pour incorporer l'arondissement de Quest Baton-Rouge."

Il a aussi soumis au concours du Sénat "Acte pour étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de la paroisse de Jefferson, et pour organiser une cour, qui sera appelée "Cour de Circuit de ville de Lafayette," approuvée le 2 avril 1835. Et a la

"Résolution secondant un congé donné à O. P. Jackson, juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans."

Ordre exécuté du Jour.

Le Sénat a resumé les débats du bill intitulé: "Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux élections et pour les coupler en un seul."

Lecture a été faite de la 43e. section, conçue comme suit:

Sect. 43. Il est de plus décrété, &c. Que si un assesseur de propriétés taxables ou un sheriff dans cet Etat, insère sciemment sur la liste des taxes ou la liste des votans, pour la paroisse dans laquelle il est en fonctions, aucune personne comme sujette à exercer des taxes à l'Etat lorsque ne possède pas de propriété ou qui ne poss